

OBJET :

**OUVERTURE D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME -
CRÉDITS DE
PAIEMENT
POUR LE
PROGRAMME
ATELIER MUSÉE
DES GRENAZIÈRES
A CERVIÈRES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Aiféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Géraldine DERGELET à Olivier GAULIN, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, René FRANÇON à Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211214-20211214CC_D47b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021



MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Patrick LEDIEU, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Pierre VERDIER

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Paul DUCHAMPT, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : COUCHAUD Patrice

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	102
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales,

La technique des autorisations de programme (AP) constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. C'est un instrument de gestion permettant de planifier et de gérer dans le temps la réalisation de dépenses à caractère pluriannuel en investissement. Chaque autorisation de programme est votée pour son montant global et comporte la répartition prévisionnelle de la dépense par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement (CP).

Au titre de la compétence en matière de culture, il est proposé d'ouvrir une opération gérée en AP/CP dans le cadre du redéploiement de l'atelier-musée des Grenadières à Cervières.

Situé à Cervières, l'atelier-musée « Maison des Grenadières » accueille 2 500 visiteurs en moyenne par an. Cependant, l'offre de service actuelle est peu adaptée aux besoins des usagers et au développement d'un service culturel de qualité sur ce secteur particulier de moyenne montagne véritable porte d'entrée nord du territoire Loire Forez.

Une étude d'opportunité suivie d'une étude de faisabilité ont permis de consolider le scénario de redéploiement de l'atelier-musée de la broderie-or : l'acquisition et l'aménagement de nouveaux bâtiments doivent permettre la création d'un équipement moderne et dynamique, appuyé sur les savoir-faire du domaine textile, patrimoine régional historique.

Le projet est articulé en différents modules complémentaires : un espace muséal (expositions permanente et temporaires) associé à un volet du Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine (CIAP) du Pays d'Art et d'Histoire du Forez, une boutique de matières textiles et d'objets de créateurs, un espace Fablab avec une flotte de machines textiles en libre-accès, un restaurant et des services de proximité pour les habitants du bassin de vie. L'ensemble est structuré par un programme d'animations culturelles complet et varié, porté par la collectivité, les habitants et divers partenaires.

Ce projet de redéploiement de l'atelier-musée des Grenadières représente un coût total de 3 300 000 € TTC et sera réalisé entre 2022 et 2025. Des subventions sont attendues sur ce projet à hauteur d'environ 70% de son coût total.

Ainsi, le caractère pluriannuel et le montant de cette opération entrent complètement dans le champ d'application des AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement).

En effet, voter une AP/CP sur ce programme présente l'avantage d'éviter l'inscription de la totalité des dépenses relatives aux décisions d'aides annuelles prises jusqu'en 2025 et d'éviter ainsi un gros volume de reports de crédits chaque année, qui générerait l'inscription d'un emprunt d'équilibre important.

Ces dépenses étant imputées sur le budget général de Loire Forez agglomération, ce programme doit correspondre à une inscription budgétaire TTC.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits budgétaires, il est proposé au conseil communautaire :

- d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour l'Atelier-Musée des Grenadières à Cervières
- de voter le montant de l'autorisation de programme concernant l'Atelier-Musée des Grenadières à Cervières fixé à 3 300 000 € TTC,
- d'inscrire au budget principal la dépense d'investissement en résultant, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de varier en fonction de la réalisation des opérations des bénéficiaires :

CP 2022 :	400 000 €
CP 2023 :	800 000 €
CP 2024 :	1 500 000 €
CP 2025 :	600 000 €
- d'équilibrer les dépenses comme suit :
 - Autofinancement et emprunt : 3 300 000 €

Après en avoir délibéré par 102 voix pour et 22 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'atelier-musée des Grenadières à Cervières
- approuve le montant de cette autorisation de programme pour 3 300 000 € TTC
- approuve l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2022-2025 comme suit :

CP 2022 :	400 000 €
CP 2023 :	800 000 €
CP 2024 :	1 500 000 €
CP 2025 :	600 000 €
- approuve l'équilibre des dépenses comme suit :
 - Autofinancement et emprunt : 3 300 000 €

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 décembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

*Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*